

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FONDATION DU LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO
SÉANCE DU 26 mars 2019**

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS (NOMBRE DE VOIX):

MONSIEUR BRUNO VALÉRY, CDAEFE POUR LA ZONE ASIE-PACIFIQUE (2)
MONSIEUR PIERRE COLLIOT, CONSEILLER CULTUREL (3)
MADAME MARIE-HÉLÈNE TEYLOUNI, CONSULE
MONSIEUR PHILIPPE EXELMANS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION (2)
MADAME HÉLÈNE AUBLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FONDATION
MONSIEUR PIERRE-FRANÇOIS VILQUIN, REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES
MONSIEUR NICOLAS DI COSTANZO, REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVES
MONSIEUR FRANÇOIS GAGNAIRE, REPRÉSENTANT DES PERSONNELS

ADMINISTRATEURS ABSENTS :

MONSIEUR Olivier BROCHET, DIRECTEUR DE L'AEFE ET PRÉSIDENT DE LA FONDATION
(PROCURATION À M VALÉRY)
MONSIEUR LAURENT PIC, AMBASSADEUR (PROCURATION À M. COLLIOT)
MADAME CATHERINE OUNSAMONE, COCAC-ADJOINTE (PROCURATION À M. COLLIOT)
MONSIEUR ARMEL CAHIERRE, PRÉSIDENT CHAMBRE DE COMMERCE (PROCURATION À M.
EXELMANS)

MEMBRES INVITÉS PRÉSENTS :

MONSIEUR THIERRY CONSIGNY, CONSEILLER CONSULAIRE
MONSIEUR FRANÇOIS ROUSSEL, CONSEILLER CONSULAIRE
MONSIEUR MAXENCE ROBIN, ATTACHÉ DE COOPÉRATION POUR LE FRANÇAIS
MADAME PATRICIA REYNAUD, DIRECTRICE DU SECONDAIRE, EXPERTE
MONSIEUR GILLES SANSEBASTIAN, DIRECTEUR DU PRIMAIRE, EXPERT
M. RENÉ CARRAZ, PRÉSIDENT DES FLT, OBSERVATEUR

M. WILLIAM FABVRE, AUDITEUR

MEMBRES INVITÉS ABSENTS:

MONSIEUR FARID EL KHALKI, REPRÉSENTANT DES PERSONNELS

MONSIEUR MASATO TANI, AUDITEUR

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte-rendu précédent du 18 octobre 2018.
2. Point d'information sur le projet immobilier.
3. Modification des effectifs.
4. Budget du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.
5. Questions diverses relevant de cette instance.

LA DIRECTION DU LFI TOKYO A ACCEPTÉ LA DEMANDE DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS DE REPOUSSER LE CA INITIALEMENT PRÉVU LE 19 FÉVRIER 2019 AU 26 MARS 2019, AFIN D'EN RÉ-ÉTUDIER LES PROPOSITIONS D'AUGMENTATION EN RELATION AVEC LE PROJET IMMOBILIER. UNE RÉUNION POUR LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS ET DES PERSONNEL A EU LIEU LE 12 MARS 2019 AFIN DE DISCUTER DU PROJET IMMOBILIER ET DE SON FINANCEMENT.

Quorum (7/12) : Le quorum est atteint.

Bruno VALÉRY, CDAEFE - procuration du Président de la fondation - préside la séance ; le Président ouvre le Conseil d'Administration.

M. VALÉRY, CDAEFE Zone Asie Pacifique, annonce la nomination de M. Olivier BROCHET à la Direction de l'AEFE. Il est donc dorénavant le Président de la Fondation. Il pourrait venir présider le CA d'octobre 2019.

Le CA salue le nouveau Directeur de l'AEFE et souhaite la bienvenue au Président de la Fondation.

Adoption de l'ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu précédent du 18 octobre 2018.
2. Point d'information sur le projet immobilier.
3. Modification des effectifs.
4. Budget du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.
5. Questions diverses relevant de cette instance.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention: 0** **Pour : 7**

1. Adoption du compte-rendu précédent du 8 février 2018

Page 5 : Un nouveau protocole voyages a été rédigé pour une meilleure anticipation et organisation des SPAN.

Proposition d'ajout : Les représentants des personnels expriment pour leur part le malaise de certains enseignants de devoir demander toujours plus aux familles pour réaliser des voyages scolaires. M. ROUSSEL, Conseiller consulaire, rappelle l'importance du garde-fou financier que constitue la charte des voyages (maximum : 50 000 yens au Japon ; 100 000 yens à l'étranger)

Page 6 : En cohérence avec la nouvelle application Eduka et sur le modèle des règlements financiers des autres établissements du réseau, et pour simplifier les procédures administratives et comptables, la Secrétaire générale propose une modification du règlement financier, avec l'intégration d'un règlement pour le périscolaire et les transports scolaires.

Proposition d'ajout : Les représentants des personnels précisent, documents à l'appui, que sur la zone au moins trois établissements (Hanoi [EGD], Hô Chi Minh [EGD] et Vientiane [conventionné]) fonctionnent au mois, comme le LFI Tokyo actuellement. M. ROUSSEL, Conseiller consulaire, les représentants des parents et des personnels demandent que soient conservés dans le règlement financier le remboursement de la cantine en cas d'absence maladie de plus d'une semaine et que le coût de la cantine soit défalqué du coût des sorties pédagogiques avec nuitée.

Page 7 : Il est précisé que pour effectuer cet inventaire physique, le recrutement d'un aide documentaliste sera nécessaire pendant 3 mois pour assister les documentalistes dans cette démarche.

Proposition d'ajout : En revanche, pour les années suivantes, la direction explique que l'inventaire demandera moins de temps et que les collègues documentalistes pourront les réaliser.

Page 11 : Ce recrutement a ensuite été validé à la CRL du 16 février 2018.

Proposition de modification : a été validé suite à la CRL

Page 11 : *Le Proviseur indique qu'il a vu des personnels administratifs à ce sujet.*

Proposition de modification : *Les représentants des personnels ne peuvent pas laisser dire que tout va bien en se basant sur le compte rendu de la médiation du mois de juillet. Le retour de nos collègues est que la direction les a rencontrés ces deux derniers jours ; ils nous ont rapporté ce qu'ils ont alors dit et le retour qu'ils ont fait à la direction n'est pas le retour que celle-ci fait maintenant. Les collègues ont dit que ça ne va pas, qu'il y a des problèmes, qu'il faut les régler. Les collègues administratifs ne sont pas dans de bonnes conditions de travail.*

Monsieur VALÉRY exprime sa désapprobation sur ce dernier point qui met en doute la Direction. Il lui semble dommageable et irrespectueux de fonctionner sur ce mode.

le Proviser indique son désaccord sur le fond, et aussi sur la forme de cette formulation qui de plus sera difficilement compréhensible pour de futurs lecteurs. Néanmoins il ne souhaite pas polémiquer sur le fond et propose d'adopter aussi cette dernière modification. Il indique qu'il a pris l'habitude de ce genre d'attaque, qu'il regrette par ailleurs.

page 12 : M. Roussel ajoute que la demande d'invitation des conseillers consulaires à participer à la COS a été acceptée.

Question diverse 2 relative à l'absence de comptable : à la demande de Mme Sakai, demande de précision concernant ce point. Modification du terme "comptable" par "agent dédié à la comptabilité française".

Adoption du compte-rendu du CE du 8 février 2018 incluant les modifications proposées.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention: 0** **Pour : 7**

2. Point d'information sur le projet immobilier.

Dernières communications Kita-ku: le plan d'action du Service projet incluant le LFI Tokyo dans les utilisateurs possibles de l'école N#6 a été publié officiellement sur le site de la Mairie de kita-ku. La Direction attend un RDV avec la Mairie pour discuter des modalités d'utilisation intégrant les contraintes de la ville : listes d'attente pour les places en crèches, centre de refuge pour la population du quartier, utilisation par les associations du quartier et le collège Koyo.

Le Président présente les résultats de la COS en relation avec le projet immobilier.

La COS du 5-9 novembre 2018 a été conduite par Bruno VALÉRY, CDAEFE ; William NGUYEN, DD, CSEAC ; Mélanie THOMAS, AAF Secteur Asie.

OBJECTIF :

- faire le point sur les paramètres de fonctionnement de l'établissement (effectifs, structures, emplois, masse salariale, finances...) ;
- une projection à 3 ans ;
- la faisabilité du projet immobilier et la mise en place de bonus.

La COS détermine que l'établissement est en mesure d'absorber la hausse des effectifs jusqu'en 2021. La prévision prudente de l'évolution des effectifs (3%) présente une augmentation de 12,4% des élèves entre 2018 et 2021 (1376 -1547). L'ouverture de 7 divisions devrait s'accompagner de la création de 12,5 postes.

Au vu des éléments, validation du projet immobilier pour 800 millions de Yens (6,2 millions d'euros) en financement interne puis un coût de fonctionnement annuel de 130 millions de yens (1,045 millions d'euros).

Au vu des éléments de la COS, validation de la mise en place d'un bonus pour les PDL en CDI au 1er septembre 2019.

Les préconisations de financement sont les suivantes :

1er septembre 2019 :

- Hausse de 1% des frais de scolarité au 1er septembre 2019 (déjà actée) : 15,5 millions de yens - couvrir l'augmentation de la masse salariale (GVT 1,4%)
- Hausse des DPI de 200.000 yens (1558 euros) pour les nouvelles familles : 40 millions de yens - projet immobilier

1er septembre 2020 :

- Hausse de 1% des frais de scolarité au 1er septembre 2020 : 16,1 millions de yens - couvrir l'augmentation de la masse salariale (GVT 1,4%)
- Hausse de 2% des frais de scolarité au 1er septembre 2020 : 32,2 millions de yens - projet immobilier (contribution ponctuelle)
- Hausse de 6.000 yens (47,4 euros) des droits de réinscription : constitution de provisions pour travaux.

1er septembre 2021 :

Hausse de 1% des frais de scolarité au 1er septembre 2021 : 16,8 millions de yens - couvrir l'augmentation de la masse salariale (GVT 1,4%).

Mise en place de facturation spécifique pour les SI (2020 au secondaire - 2021 au primaire).

L'AEFE, la Direction du LFI Tokyo, l'Ambassade comprennent l'inquiétude exprimée par les Conseillers consulaires, les représentants des parents et des personnels. La Direction et l'Ambassade travaillent à la réalisation de la meilleure solution pour la communauté scolaire en intégrant la contrainte des frais de scolarité, mais aussi les normes des administrations japonaises, le calendrier administratif et "politique" de nos partenaires. Il n'est donc pas possible de présenter un projet à l'heure actuelle, mais il est nécessaire, quel qu'il soit, d'en prévoir les coûts et le financement. En effet, sans possibilité de faire d'emprunt, le LFI Tokyo devra déboursier des sommes importantes pour la réalisation d'une extension externe nécessaire pour la poursuite de la scolarisation de ses élèves et l'intégration des nouveaux élèves.

Après la première réunion de la commission d'admission - vendredi dernier - le budget prévisionnel 2019 peut se construire sur la base d'une augmentation des effectifs de 4% au lieu des 3% préconisés par la COS (+14 millions de yens de recettes) et on peut ainsi diminuer la recette **DPI +200.000 Yens pour NF à DPI +150.000 yens pour tous (-12. millions de yens de recettes)**. Cela répond en partie à la demande des représentants des parents et permet de continuer d'abonder le fond de roulement pour le projet immobilier à venir.

Les représentants des parents ont tenu à souligner que l'accessibilité financière du LFI Tokyo devient chaque année plus difficile. Ces frais ont augmenté en une quinzaine d'années de plus de 30%, dans un pays où l'inflation, pour la même période, ne progressait que de 2,4%, et où les salaires stagnaient. C'est pourquoi, les représentants des parents s'inquiètent des augmentations préconisées par la COS pour les années à venir, d'autant plus qu'ils n'ont pas de visibilité sur le projet immobilier du LFI Tokyo.

M. VALÉRY indique que le CA porte sur le budget 2019 ; les budgets suivants seront étudiés les années suivantes. Il est néanmoins nécessaire de prévoir le financement de ce besoin, ce que fait le LFI Tokyo en constituant des réserves et lissant ainsi le financement sur plusieurs années.

18h22 : arrivée de Pierre COLLIOT, de Maxence ROBIN, de William FABVRE, retenus à une réunion à l'ambassade.

En effet, le lycée doit retrouver les conditions de septembre 2016 (29 salles au secondaire dont 10 spécialisées pour 19 divisions - ratio de 1.52).

2023 : 29 divisions au secondaire : besoins de 44 salles + 1 labo et + 1 techno.

Plus de 17 salles nécessaires.

Les différentes options étudiées sont présentées par le Proviseur :

1) construction sur le site de Takinogawa :

- A) Sur la piscine : (espace 24 salles) impossible en raison des finances de l'établissement qui ne peut pas emprunter (coût total 24 salles : 9.000.000 euros - coût total 24 salles + piscine : 11.700.000 euros) et de l'augmentation des effectifs sans espaces communs (espaces de récréation, cantine, BCD-CDI, espaces sportifs, infirmerie, vie scolaire, salle des professeurs, accueil...).
- B) Construction sur les appartements de fonction : (espace pour 4 salles) logement par nécessité absolue de service et de sécurité. Nécessité pour l'AEFE d'avoir un personnel logé en cas de crise afin de mettre en oeuvre l'ouverture de la cellule de crise et du centre de regroupement de la communauté française pour 1500 personnes sur 3 jours et impossibilité de l'augmentation des effectifs sans espaces communs (espaces de récréation, cantine, BCD-CDI, espaces sportifs, infirmerie...).
- C) Construction sur les terrasses : (espace pour 2 salles) limite de 3 étages du bâtiment A sur la limite proximale de la rivière et impossibilité de l'augmentation des effectifs sans espaces communs (espaces de récréation, cantine, BCD-CDI, espaces sportifs, infirmerie...).

2) Projet immobilier Externe

Financement du projet sur les fonds et recettes de l'établissement - impossibilité de faire un emprunt en raison d'un taux d'endettement de plus de 30%.

Financements

800 millions de yens :

- provisions : 500 millions (270 millions de Yens + 230 millions entre 2018-2019-2020)
- réserves service général : 300 millions (sur 1.2 milliards de Yens)
- "fund raising",
- subvention AEFE

Financement total : 800 millions de Yens / 6.230.000 euros

Les représentants des parents indiquent qu'ils sont conscients que la montée des effectifs, les finances de l'établissement et les espaces disponibles sur le site de Takinogawa nécessitent un projet extérieur. Ils s'interrogent cependant sur ce dernier et sur son financement.

En effet, l'estimation de 800 millions de Yens, n'est pas contractuelle, elle pourrait encore théoriquement varier, alors que les augmentations seront effectives dès l'année prochaine.

Suite aux discussions, Monsieur VALÉRY valide deux demandes :

- la création d'une COMMISSION IMMOBILIÈRE. Le Proviseur en proposera la constitution.
- la création d'un tarif ENTREPRISE à 150% pour les entreprises volontaires. Le Proviseur en proposera la constitution (sous réserve de validation comptable et juridique).

La Proposition du Conseiller consulaire François ROUSSEL d'étudier l'impact d'une évolution de la tarification boursiers pour les activités extra-scolaire (actuellement -34% / en fonction des quotités obtenues) sera effectuée.

Le Proviseur rappelle que le LFI Tokyo est l'école internationale la moins chère de Tokyo (grâce à sa gestion prudentielle et la participation de l'AEFE et de la France).

L'augmentation des frais de scolarité a été lissée depuis plusieurs années et les économies d'échelle et les excédents ont permis d'abonder les réserves constituées en vue du projet immobilier (270 millions de yens aujourd'hui) ainsi que le fond de roulement prudentiel. C'est la seule façon de financer en interne (impossibilité de prêt) le coût de l'extension indispensable des espaces pédagogiques et communs (espaces sportifs, restauration...) du LFI Tokyo avant la rentrée 2021.

2) Modification des effectifs :

Une demande a été faite au TMG pour modifier les effectifs du Lycée de 1170 à 1395 au premier septembre 2019 . La visite du LFI Tokyo a eu lieu par le service des écoles privées du TMG le 31 janvier 2019. La demande a été validée à la commission du 28 février 2019.

3) Présentation du budget 2019 :

Dans le respect de la réglementation locale en vigueur, le projet de budget présenté prend en compte les principes généraux d'élaboration définis par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) (instruction budgétaire du 2 novembre 2018 relative au budget des établissements conventionnés pour l'année 2019). Le projet de budget traduit les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration de la Fondation lors de sa

séance du 18 octobre 2018 et validées par la Conférence d'orientation stratégique de novembre 2018.

De manière formelle, le budget de l'établissement se présente sous la forme d'un budget agrégé, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses de chacun des établissements (fondation, examens, voyages, périscolaire, demi-pension, transports scolaires et lycée). Le détail de chaque service spécial est fourni en annexe au budget de chaque entité. Les services spéciaux disposent de fonds de réserve propres et doivent, obligatoirement, s'autofinancer.

Ce document sera, après validation par le Conseil d'administration, décliné en deux documents pour répondre aux obligations locales :

- le budget de la fondation, structure administrative disposant de la personnalité juridique et gérant l'ensemble de l'établissement ;
- le budget de l'établissement scolaire de Takinogawa.

Dans un souci de simplification et de sécurisation des circuits budgétaires et comptables, une nouvelle version dématérialisée de l'outil de comptabilité sera déployée en avril 2019.

Par ailleurs, l'établissement poursuit la démarche de maîtrise des risques financiers et comptables (MRFC) en déclinant un nouveau plan d'actions suite à l'auto-diagnostic ODICE 2019. Enfin, un travail de collaboration avec l'auditeur français sera entrepris pour renforcer le contrôle et l'audit, de la responsabilité du CA.

EFFECTIFS :

Le budget 2018 a été préparé sur un effectif prévisionnel de 1342 élèves. Les effectifs constatés à la rentrée 2018 étaient de 1376 élèves, par rapport aux 1311 élèves constatés à la rentrée 2017.

Compte tenu des chiffres de la rentrée 2018, de la montée des cohortes et des premiers résultats de la commission d'admission, la direction du lycée a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de **1 431 inscrits** (au lieu de 1 417) au 1^{er} septembre 2019, ce qui correspond à une augmentation de 55 élèves, soit une évolution de 4% des effectifs (et non 3%).

Madame AUBLÉ présente un Power Point de présentation des évolutions des budgets précédents et du budget 2019 (ANNEXE 1).

I) PRÉVISION DE RECETTES

1. Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité augmentent de 1%.
Le nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2019.
Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

La croissance des effectifs (+4%) et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 6.31% des recettes du compte 7061 (pour mémoire, le compte 7061 augmentait de 8,43% sur l'exercice précédent).

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 1 565 078 060 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :

Suite aux préconisations de la COS et après échanges avec les membres du Conseil d'administration, il est proposé une augmentation du montant des droits de première inscription de **150 000 yens supplémentaires par enfant pour toute nouvelle inscription.**

Tarif DPI pour l'année scolaire 2019-2020 et suivantes :

- > **350 000 yens pour les français**
- > **570 000 yens pour les étrangers**

Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 115 991 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les arrivées - environ 300 nouveaux élèves/230 nouvelles familles - permettent de générer des recettes importantes (DPI) : 75 millions par an.

Le LFI Tokyo va étudier la création d'un tarif entreprise (150%) pour les entreprises qui le souhaitent, hors plan de contribution.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 210 000 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra également de financer une partie des travaux et investissements prévus dans le cadre du projet d'extension du LFI Tokyo (constitution de provisions pour travaux notamment à hauteur de 90 millions de Yens).

4) Recettes des services spéciaux :

On compte 425 millions de recette des services spéciaux intégrée dans le budget prévisionnel de 2.5 milliards de yens.

5) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 130 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 8 800 000 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

1. Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) : manuels scolaires + viabilisation

Ces dépenses sont stables grâce à une maîtrise des dépenses de viabilisation et malgré l'augmentation de la TVA.

2. Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques est en augmentation afin de prendre en compte la classe supplémentaire ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline et contribuer à la réalisation des projets pédagogiques.

3. Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du site de Takinogawa appartenant à la mairie de Tokyo pour un montant annuel de 43 millions de yens.

4. Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

En dépense de fonctionnement, le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance augmente de 14% en prévision du renouvellement du contrat de maintenance intégrant de meilleures prestations et des travaux de sécurité à prévoir (alarme incendie et sonorisation).

Une demande de subvention sera effectuée pour ce dernier point auprès de l'AEFE en septembre 2019.

5. Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux honoraires de nos cabinets d'expertise (comptable et juridique) ainsi qu'aux intervenants extérieurs. Les crédits sont en augmentation en raison du coût du cabinet comptable notamment, mais aussi pour permettre la réalisation d'actions pédagogiques, dans le respect du projet d'établissement, qui ont pour support des intervenants.

Par ailleurs, les dépenses du projet TREFLE (compensées par des recettes - participation financière des établissements participants et subvention AEFE) ont été intégrées dans ce budget à hauteur de 12 millions de yens.

6. Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Ce chapitre connaît également une augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent (contrat de nettoyage).

7. Le chapitre 637 (impôts et taxes) :

Ce chapitre est en augmentation pour intégrer le passage de 8 à 10% de la TVA en octobre 2019 (+ 3 millions estimé par le cabinet comptable).

Point d'information TVA : Suite à l'inspection du 13 novembre 2018 du Ministère de l'économie, il est apparu que, dans le cadre des impôts sur le revenu et de la TVA, le prélèvement effectué ainsi que les informations indiquées sur trois conventions n'étaient pas conformes (formation interne de langues).

Il nous a ainsi été demandé de faire apparaître de façon plus claire la TVA.

Par ailleurs, le LFI Tokyo s'engage à prendre en compte l'augmentation de la TVA de 8 à 10% cette année.

8. La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2018 du fait du GVT (+ 1,4 % par an),

- des dernières prévisions de mesures sociales (bonus 20 millions de yens pour le lycée et la fondation / 5.1 millions pour les services annexes) et
- de la création de 4.2 ETP : 3,2 ETP enseignants du secondaire (langues + ouverture 5ème) ; 1 enseignant au primaire (ouverture CM2)

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 9.8% par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2019 à 745 550 000 yens.

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de 3.5%. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 306 900 000 yens.

Tout compris, la masse salariale de l'établissement (Takinogawa et Fondation) est de 1 052 450 000 yens pour l'exercice 2019, soit une augmentation de 7 % au total par rapport au budget 2018.

La masse salariale de l'établissement représente 67.6 % des droits de scolarité.

Pour rappel, la masse salariale ne doit pas dépasser 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à la recommandation de l'AEFE.

Le montant dédié à la formation continue des personnels s'élève à 13 millions de yens ce qui représente 1,23% de la masse salariale.

9. compte 658 : participation financière complémentaire

Malgré le passage de 9 à 7.5%, ce poste budgétaire est en augmentation de 4 millions de yens pour l'exercice 2019 (126 millions) en lien avec l'augmentation des droits de scolarité.

Pour information, la facture relative à la PFC sera désormais proratisée en comptabilité budgétaire afin de tenir compte de l'exercice fiscal japonais (année civile du 1er avril au 31 mars et non du 1er janvier au 31 décembre).

De ce fait, le résultat 2018 apparaîtra en augmentation afin d'intégrer les mois de janvier à mars 2019. La mise en place de cette proratisation participe d'une meilleure lisibilité et sincérité du budget.

10. Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Pour l'exercice 2019, les amortissements restent stables et représentent un total de 100 millions de yens.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, elles n'influent cependant pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

11. Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

12. La section d'investissement :

L'année 2019 sera marquée par le début des discussions à propos du projet d'extension du LFI Tokyo.

Un cabinet d'étude sera mandaté pour nous aider à mener à bien ce projet (10 millions de yens).

Par ailleurs, le lycée investira dans quelques travaux de réhabilitation et aménagements dans le bâtiment actuel (armoires CDI, peinture couloirs, peinture vestiaires gymnase...).

III - Les services spéciaux :

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens apparaît en augmentation en raison de l'augmentation du nombre d'élèves concernés et malgré la baisse des tarifs qui s'appliquera à la prochaine session 2019.

Droits d'inscription examens	2018	2019
DNB	5 000	5 000
EA	15 000	10 000
BAC	45 000	40 000

À compter de cette année scolaire, le DNB sera aussi dématérialisé et induira l'année prochaine une facture de 20 euros par élève de 3ème.

2) Droits de demi-pension :

Le service de demi-pension accueille quotidiennement 1200 rationnaires et 1250 sont prévus à la rentrée 2019. Le nombre d'utilisateurs de la cafétéria devrait s'élever à 100 en 2019.

L'augmentation des effectifs impacte le fonctionnement du service et la capacité d'accueil est de plus en plus contrainte (problème d'espace et utilisation du matériel)

On constate également une augmentation du coût des denrées en raison notamment de l'augmentation des menus spécifiques pour les enfants allergiques (60) et de l'augmentation de la TVA.

Sur la base des éléments transmis par les services de l'ambassade, la réflexion sur la levée des restrictions géographiques est engagée et une information sera faite à ce sujet lors de la prochaine commission cantine, puis au conseil d'école et au conseil d'établissement.

Le Conseiller consulaire François ROUSSEL demande si une estimation des économies qui seraient entraînées par une telle décision pourrait être effectuée.

3) Périscolaire :

Ce service qui s'est fortement développé ces dernières années devrait connaître une relative stabilité de l'offre par rapport à l'organisation de cette année scolaire.

Au delà des activités périscolaires, ce sont les activités annexes comme la garderie et les centres aérés qui connaissent une croissance continue.

Le nouveau règlement financier (mise en place d'un tarif unique pour le centre aéré par exemple) et la mise en place de Eduka ont permis de simplifier la gestion administrative et financière.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien avec 395 élèves transportés quotidiennement.

Dans le cadre du contrat actuel avec la société de transports, il n'est pas prévu d'augmentation du coût de la prestation et donc pas d'augmentation des tarifs. Au contraire, une baisse des tarifs pourra être envisagée en 2020.

5) Voyages scolaires :

La prévision pour l'année prochaine est effectuée au regard de ce qui se faisait les années précédentes soit 6 sorties pédagogiques avec nuitée pour un montant prévisionnel de 25 millions de yens.

Conclusion :

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.5 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris) soit une diminution de 3 % par rapport au budget 2018.

Vote du budget 2019 du LFI Tokyo :

VOTE : Contre : 2 Abstention: 1 Pour : 9

Le représentant des personnels confirme une inquiétude chez les personnels ce qui l'amène à s'abstenir sur le vote du budget. Dans le même temps, il reconnaît que le budget tient compte de la demande de la mise en place d'un bonus pour les personnels en CDI. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Les représentants des parents ont voté contre le budget pour deux raisons. Premièrement, les fortes augmentations, notation des DPI, remettent en cause l'accessibilité financière du LFI. Deuxièmement, les augmentations sont actées mais le projet immobilier est encore incertain. Ils souhaitent cependant souligner le côté positif de la mise en place d'une commission immobilière.

[Interventions relatives à la discussion du budget et ayant pris place au fil du débat avant le vote de celui-ci]

Le Conseiller consulaire François ROUSSEL, faisant le constat qu'il y a des familles qui renoncent à une scolarisation au Lycée par méconnaissance du système des bourses, propose d'améliorer encore la communication sur les bourses en mentionnant leur existence de façon visible en haut du tableau des tarifs sur le site du Lycée. Cette proposition est acceptée.

Le Conseiller consulaire François ROUSSEL demande des précisions sur les possibilités de faire des dons au LFIT. M. le Proviseur indique que les dons sont recevables par la fondation LFIT elle-même, par un « service spécial », par la Caisse de solidarité, ou encore en vue d'un projet particulier.

Le Conseiller consulaire François ROUSSEL demande un amendement du règlement financier concernant les frais de première inscription, afin que ceux-ci ne soient pas exigibles de nouveau après une absence du Japon motivée par une raison professionnelle impérative. La question sera étudiée.

5. Questions diverses relevant de cette instance.

➤ **Questions diverses des représentants des parents :**

Pourriez-vous confirmer le nombre d'élèves en liste d'attente au jour d'aujourd'hui ?
3 élèves dont 1 français (PS). 22 demandes d'inscription pour septembre 2018 que nous n'avons pu satisfaire.

Les prévisions d'effectifs semblent progresser moins rapidement cette année. Quelle en est la raison ?

<i>sept. 2015</i>	<i>sept. 2016</i>	<i>sept. 2017</i>
6%	8%	5,1%

Pas de raison connue.

Révision des zones d'approvisionnement :

Lors de l'Assemblée des Conseillers de 2018, l'Ambassade, par le biais de Monsieur Lesecq s'était engagé à revenir vers les parents pour faire le point sur la situation des zones à risque en termes de radioactivité (en relation avec la révision éventuelle de la zone d'approvisionnement du LFIT. Serait-il possible de revenir vers nous sur ce sujet ? P14 du CR de Assemblée des conseillers de fév 2018 : " Les représentants des parents demandent un avis technique aux services de l'ambassade pour aider à une communication rassurante dans ce sens."

En cours

Projet d'extension :

Dans le cadre du projet d'extension du LFIT en 2018, il était envisagé de louer les étages et de procéder à des travaux. (...). Serait-il possible de nous exposer les raisons de ce changement de stratégie ?

Il n'y a pas eu de changement de stratégie mais un report du projet.

Le projet d'extension devrait se concrétiser a échéance de Septembre 2018. Cela n'a pas été le cas. Quelles sont les alternatives si le projet actuel de se concrétise pas ?

Un cabinet conseil sera mandaté pour trouver les espaces adéquats et ces études seront évaluées lors de la commission immobilière.

Sommes-nous en mesure d'accueillir tout le monde a échéance de Septembre 2019 ?

Déjà répondu à cette question.

Oui. Pour 2019 la salle informatique primaire A-302 sera transformée en salle de classe (nouveau CM1). En 2020 la salle technologie A-301 sera aussi transformée en salle de classe

(nouveau CM2). Les contraintes les plus fortes seront pour les espaces communs et les EDT du secondaire.

Quelle est la date butoir pour les négociations en cours ?

Pas de date butoir. Nous faisons actuellement les devis pour le mandatement d'un cabinet.

Les bâtiments actuels du site de Takinogawa sont vétustes et nécessiteront de lourds investissements en rénovations. Pourriez vous donner les informations suivantes ? Quel est l'âge des bâtiments sur le site de Takinogawa ?

L'année de construction est 1968.

La valeur résiduelle d'un bâtiment au Japon est zéro après 15 ans. Comment justifiez-vous le prix actuel ?

Le prix d'achat de 100 millions de yens pour les bâtiments de l'école numéro 6 est une indication donnée par le service projet de la Mairie de Kita-ku. Le prix sera négocié par le cabinet mandaté par le LFI Tokyo après études. Selon la réglementation comptable japonaise, la durée d'amortissement des constructions immobilières en France et au Japon est de 50 ans. La mairie de Kita ku nous a indiqué un coût pour l'achat des bâtiments (moins de 100 millions) mais il s'agit d'une estimation. Il y aura une négociation après l'annonce officielle du plan d'utilisation de l'école numéro 6 de la mairie.

A combien estimez-vous les travaux de rénovations? Arrivons-nous à un prix par m2 en accord avec le marché ?

Achat, travaux de rénovation et équipements : 800,000,000-Y frais d'études compris). Pour l'estimation des biens publics, le service immobilier de la mairie de Kita ku se base sur des estimations faites par leurs services. Le mode de calcul nous sera présenté au moment des négociations pour l'achat. Nous avons personnellement vérifié les montants de l'immobilier professionnel dans le quartier et il semble que le prix demandé par la mairie est inférieur.

Combien de temps ce bâtiment pourra-t-il être utilisé (le bâtiment actuel du LFIT devra être détruit en 2032) ?

Nous aurons des informations après étude.

En absence d'un appel d'offres quels éléments que les transactions seront réalisées à un prix de marché ?

Réponse À Un appel d'offres a été fait pour le projet Lycée 2018 et la société nihon sekkei a gagné le marché. Nihon Sekkei après avoir dessiné et préparé le projet de rénovation, sera chargé de faire un appel d'offres auprès des entreprises.

Le précédent projet du COS n'a pas pu être livré en temps et en heure. Les parents souhaiteraient :

- Des options à court terme soient proposées afin de faire face à la montée actuelle des effectifs et que tous les enfants français soient acceptés.

La COS n'a pas de date de livraison.

Les solutions pour la montée des effectifs ont déjà été données.

Les options à court terme jusqu'en 2020 sont : Pour 2019/2020 la salle informatique primaire A-302 sera transformée en salle de classe. Le primaire investira dans un chariot avec ordinateurs pour remplacer la salle informatique.

En 2020/2021 la salle technologie A-301 sera transformée en salle de classe. La salle technologie sera fusionnée avec la salle informatique B-202.

- Des alternatives soient étudiés et fassent l'objet de communication formel. A titre exhaustif :

- Construction de nouveaux bâtiments dans l'enceinte du LFIT ou aménagement.

Les constructions sur le site de Takinogawa ne sont pas envisageable financièrement et n'apporte pas d'espaces communs en plus. (Cf point 2 de l'ODJ)

- Location d'une "annexe primaire" du LFIT dans Tokyo Etude à faire en cas d'échec du projet école numéro 6.

Devis en cours pour le mandatement d'un cabinet pour l'étude.

- Location de salle au sein d'autres bâtiments de pays ressortissants de la CE (Allemagne par exemple).

Devis en cours pour l'étude. Nous proposerons au cabinet mandaté de travailler ces options.

Frais de scolarité

Le LFIT envisage une augmentation des frais d'inscription de 200,000 Yen par nouvelle inscription. Soit une augmentation de 16.7% du coût de la première année (frais d'inscription + scolarité). Sans élément financier concret sur le projet il n'est pas possible aux parents de se prononcer sur ce budget.

Serait il possible de nous communiquer :

- descriptif du projet immobilier d'extension ?

- projections budgétaires et effectifs ?

Coût annuel

(...) : en millions de yens / an

Loyer : 70 millions de yens

Viabilisation - 1/3 Takinogawa : 17 millions

Maintenance : machine (3) ; nettoyage (7) gardiennage (2) ; 12 millions

Personnels site - accueil (4), technique (4) ; cuisine (4) ; avs (5), inf. (6), doc. (7) : 31 millions de Yens

Coût annuel total : 130 millions de yens / 1.012.000 euros

- plan de financement sur la durée de l'investissement.

Financements

Achat 2020 / 100 millions de yens : financé par une partie des 270 millions de provisions

Travaux - équipement 2021 / 700 millions de yens :

- provisions : 400 millions (170 millions de Yens + 230 millions entre 2018-2019-2020)
- réserves service général : 300 millions (sur 1.2 milliards de Yens)
- "fund raising"
- subvention AEFE

Financement total : 800 millions de Yens / 6.230.000 euros

Les représentants des parents voient dans cette augmentation une barrière sérieuse à l'accès au LFIT, en total contradiction avec les objectifs de développement annoncés et la politique de "rayonnement" de l'AEFE. Cette fluctuation permanente des frais de scolarité rebute de nombreux jeunes parents qui ont peur de ne pas faire face à une scolarité de long terme sans alternative française locale.

Le Proviseur rappelle que le LFI Tokyo est l'école internationale la moins cher de Tokyo (grâce à sa gestion prudentielle et la participation de l'AEFE et de la France).

L'augmentation des frais de scolarités a été lissée depuis plusieurs années et les économies d'échelle et les excédents ont permis d'abonder les réserves constituées en vue du projet immobilier (270 millions de yens aujourd'hui) ainsi que le Fond De Roulement prudentiel.

C'est la seule façon de financer en interne (impossibilité de prêt) le coût de l'extension indispensable des espaces pédagogiques et communs du LFI Tokyo avant la rentrée 2021.

Le Proviseur présente les éléments ci-dessous :

Frais de Scolarité écoles internationales TOKYO												
SCHOOL	ASIJ	German School	British School	ISSH (Sacred Heart)	LFI TOKYO	ST Maur	YIS	Indian school	KAIS	KIST (Korean)	ST Marys	Seisen

		German, Swiss Japanese only				Français						
Non refundable on admission												
Application fees	20 000		40 000	20 000	0	25 000	25 000	10 000	216 000	20 000	20 000	20 000
Registration fees	300 000	550 000	400 000	300 000	0	560 000	750 000			300 000	300 000	300 000
Building maintenance fee	700 000		480 000	600 000	200 000					600 000	500 000	500 000
TOTAL	1 020 000	550 000	920 000	920 000	200 000	585 000	775 000	10 000	216 000	920 000	820 000	820 000
Annual fees												
Capital assessment (non refundable)	160 000		100 000	100 000	19 000	200 000	110 000	15 000		160 000	100 000	100 000
Tuition												
Primary	2 518 000	1 550 000	2 200 000	1 890 000	933 000	2 480 000	2 506 000	1 200 000	2 435 000	1 900 000	2 180 000	2 150 000
Secondary	2 568 000	1 550 000	2 380 000	2 160 000	1 150 600	2 535 000	2 535 000			1 950 000		2 170 000
Bus (option)	340 000	350 000			350 000			200 000			300 000	300 000
					Japonais : 140% Étrangers : 150%							
Corporate program consists of a different tax scheme but higher fee: For example, if the tax rate of the employee is 30%, the corporate donation will be the fees x 1.3												

Proposition initiale des DS LFI TOKYO au CA de mars 2019 (préconisations de le COS 2018)				
	DS +1% et DPI NF +200 000 yens	DS +3% et +6 000 Yens DR	DS +1%	
	2018	2019	2020	2021
Elémentaire	930 000	942 330	970 599	961 270
2ème cycle secondaire	1 120 600	1 131 806	1 165 760	1 154 555
En euros				
	2018	2019	2020	2021
Elémentaire	7 440	7 539	7 765	7 690
2ème cycle secondaire	8 965	9 054	9 326	9 236
* France (2016) : Primaire : 6180 euros - Secondaire 9720 euros				
		Année de 1ère inscription		
		NF	AF	
		400 000	200 000	
		3 200	1 600	

Pouvons nous « penser » un système de gel des frais de scolarité pour les parents ayant scolarisés leur enfant pour plus de 5 ans ?

C'est une possibilité, à condition de faire supporter aux nouvelles familles l'augmentation naturelle du budget (inflation, masse salariale...). En contradiction avec la demande des parents sur le budget 2019 (Cf. ci-dessus).

Les représentants des parents ne pensent pas que cette stratégie « indolore » de faire “payer” les nouveaux arrivants pour un établissement dont tout le monde va profiter, comme une solution « fair » et appropriée.

Quelles alternatives de financement ont été considérées ?

Les recettes de l'établissement se situent uniquement dans les scolarités. Une recherche de fonds sera effectuée auprès des entreprises (mécénat). Une subvention pourra être demandée à l'AEFE.

Les solutions suivantes sont-elles envisageables ?

- Renégociation et augmentation du montant de l'emprunt actuel sur la base de nos nouveaux besoins (remboursement anticipé éventuel).

Cela ne sera possible qu'en 2032, à la limite 2028 avec remboursement anticipé du reste à devoir. Cela n'enlèvera pas les coûts.

- Gel des “remontées” vers l'AEFE pour une meilleure période de transition.

Pas envisageable.

- Subventions de l'AEFE dans le cadre de la construction nouveau bâtiment.

Pas envisageable.

Bourses: L'enveloppe globale des bourses sera-t-elle réévalué afin de permettre aux nouveaux parents les plus défavorisés de faire face à cette hausse ?

La Consule indique que l'enveloppe est réévaluée chaque année en fonction des besoins exprimés par les demandes.

Mécaniquement cela impactera-t-il les quotités des autres parents déjà boursiers ?

Non.

L'enveloppe des bourses reste stable malgré une augmentation constante des effectifs. Serait-il possible de nous communiquer les éléments suivant pour les cinq dernières années :

- Enveloppe versée dans le cadre des bourses

- Nombre de demande de bourse (deux cessions cumulées)

- Nombre de dossiers ayant eu un accord pour le versement d'une bourse

- Quotité moyenne par famille (ou dossier)

Évolution bourses AEFÉ 2015-2019							
	2015/2016	2015/2016	2016/2017	2016/2017	2017/2018	2017/2018	2018/2019
	1ère commission	2nde commission	1ère commission	2nde commission	1ère commission	2nde commission	1ère commission
Nombre de demandes (familles)	123	141	138	156	144	156	150
Nombre de demandes (enfants)	192	216	211	237	221	239	227
Nombre de boursiers	181	190	181	202	182	190	199
Nombre de rejets	7	19	12	26	32	39	20
Quotité de 1 à 29 %	15	14	10	13	13	14	23
Quotité de 30 à 79 %	55	57	55	66	58	60	73
Quotité de 80 à 99 %	18	20	20	21	26	28	15
Quotité de 100 %	28	31	31	31	19	21	20
Coût moyen par boursier (yens)	814 142,82	834 467,14	849 790,13	807 425,83	847 732,97	842 026,24	794 855,63
Coût moyen par boursier (euros)	5 967,67	6 116,64	6 245,96	5 934,58	7 443,10	7 392,99	6120,36
Montant des bourses accordées (euros)	1 080 147	1 162 162	1 130 518	1 198 785	1 354 643	1 404 668	1217957

Postes : Pourriez vous nous donner plus de détails sur les variations des postes suivants ?

60641 : fournitures administratives (tampons, cartes de visites...)

6238 honoraires (publicité, relations publiques : TREFLE)

6152 entretien : peinture gymnase et classes

62566 missions AEFÉ : TREFLE

6257 Réceptions : TREFLE

62882 Travaux de reproduction : TREFLE, projet établissement

62888 Autres prestations externes : mobilier classes, matériel technique, mise au rebus, gardiennage

6374 TVA

64433 Indemnités personnel de service : Cantine : bonus

606 Achats non stockés : Périscolaire : viabilisation + fournitures : augmentation TVA

6156 Travaux réparation : Périscolaire : maintenance, contrat entretien (35 000 yens par mois) : en cohérence avec dépenses réelles 2018

➤ **Questions diverses des représentants des personnels**

1/ Les analyses et conclusions de la dernière COS pourraient-elles être transmises aux administrateurs ?

Vu au point 2 de l'ODJ.

2/ Pourriez vous expliciter l'utilisation qui est faite des droits d'inscription et de réinscription ?

Ces recettes sont versées au budget de fonctionnement, en dépenses.

3/ La fête de l'école 2018 a été organisée par le Lycée. Des bénéfices ont-ils été dégagés ? Si oui, à quelle hauteur et dans quelle ligne budgétaire rentrent-ils ?

Bénéfice = 524 508 yens. Versé à la caisse de solidarité

4/ Est-il opportun de mettre une nouvelle fois à contribution nos voisins japonais, en leur demandant de nous céder une nouvelle école publique, payée de leurs impôts, alors que nous n'utilisons pas toutes les capacités d'accueil de nos locaux actuels ? Libérer les logements de fonction permettrait de créer 4 classes, et d'accueillir au moins une centaine d'élèves supplémentaires. Qu'en serait-il de l'aménagement des terrasses ? Si les espaces communs ne suffisent pas, la réflexion ne doit-elle pas s'orienter vers une réflexion et une recherche de solutions pour ces espaces seulement et non pas pour tout l'établissement ?

Nous utilisons toute la capacité d'accueil de nos locaux.

Faire 4 classes ne permettra pas d'accueillir 100 élèves car ils ne pourront pas faire d'EPS, pas manger, pas aller à la BCD, pas se faire soigner.....

Possibilité de deux classes sur la terrasse couverte. 6 classes de plus ne seront pas suffisantes, sans parler de l'absence d'espaces communs.

Déjà étudié pour la piscine ou des espaces sportifs notamment (pas de place, temps de trajet préjudiciable) ; comment faire pour la cantine, la BCD et le CDI, ? une infirmerie ? une salle de techno, un laboratoire....

5/ Dans un contexte d'incertitudes, entre les difficultés que traversent de grands groupes franco-japonais (Renault-Nissan) et la crise mondiale annoncée par de nombreux économistes, est-il opportun de se lancer dans un projet immobilier coûteux et risqué pour les familles et les personnels du LFI Tokyo, alors que plusieurs espaces des bâtiments actuels n'ont pas encore été aménagés ? En cas de baisse des effectifs, les autorités japonaises accepteraient-elles une solution de reprise des locaux que l'établissement envisage de louer et de faire rénover ?

L'AEFE, l'ambassade, le consulat, la CCI et maintenant les parents ne semblent pas partager l'incertitude des représentants des personnels.

La possibilité de repli sur l'établissement sera abordée avec la Mairie de Kita-ku.

6/ Le budget de l'an passé a été proposé en prenant notamment en compte la réalisation du déménagement vers l'école n°6. A l'époque, les personnels et les familles avaient demandé si un projet de budget alternatif (sans déménagement) était prévu. Ce à quoi la direction avait répondu : "il n'y a pas de plan B". Le déménagement n'ayant pas pu être effectué, comment le budget provisionné a-t-il été utilisé ? Dans la mesure où il est apparu que la décision finale

relevait de la Municipalité, sur la base d'éléments dont nous n'avons pas la maîtrise, n'est-il pas souhaitable que les solutions alternatives (ainsi que leur budgétisation) soient désormais étudiées de façon plus collégiale ?

Les provisions sont retournées dans les réserves.

Durant les discussions avec la Mairie de Kita-ku, il n'était pas diplomatiquement et stratégiquement possible d'envisager d'autres études.

Devis en cours pour mandatement d'un cabinet pour études des solutions externes, dont la proposition à venir de la Mairie de Kita-ku.

7/ Le taux prudentiel masse salariale/droits de scolarité se rapproche des 70% préconisés par l'AEFE. Afin de mieux cerner les marges de manoeuvre pour le développement de la politique sociale de l'établissement, nous souhaiterions que soient portés à la connaissance des administrateurs les informations suivantes :

- **la formule du calcul ;**

Pour ce qui est de la masse salariale, doit être intégré le c/64 charges de personnel (= c/644+c/645+c/647+c/648) +c/65830 à c/65834 +c/65838 autres contributions (qui correspond aux ISAE).

Pour ce qui est des droits de scolarité, doit être intégré le c/7061 frais de scolarité

Droits de scolarité/masse salariale (PDL et résidents) de l'établissement 1 (Fondation) et 7 (lycée Takinogawa)

Il est précisé que ce ratio n'est pas le seul paramètre à prendre en compte : nécessité de présenter un budget en équilibre en recettes et en dépenses et nécessité d'intégrer le coût du projet immobilier, priorité 1.

- **le nombre de CDD, CDI intégrés au calcul ainsi que les critères retenus pour les intégrer ou non au calcul.**

Tous les CDD et CDI sont intégrés au calcul.

- **Le nombre de CDD et le nombre de CDI**

84 CDI, 76 CDD

8/ Quelles IMP ont été mises en place suite aux CRH de l'an dernier et quelle est leur répartition ?

6 Indemnités de Mission Particulière Locale en vie scolaire : EABEP (Ass. Educ.), Cantine primaire (Ass. Educ.), Conseils de classe (CPE), Emplois du temps (CPE), Examens (CPE), Astreinte (CPE).

Revendication du SNES : Au journal officiel du 26 novembre 2015, un nouvel arrêté fixe le taux annuel à 1 199.16€ de l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE et aux personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions .

Le SNES revendique une part modulable de l'indemnité forfaitaire au-delà d'un effectif de 250 élèves et le doublement de l'ISOE et de l'IF - actuellement 1200 euros.

Revendication UNSA : l'accès facilité aux IMP pour tous les CPE et la création d'une part variable de l'indemnité forfaitaire.

9/ La vacation de Mme Jancourt a été effectuée sur la base de l'échelon 12 de la grille ADM-0. Or, le Règlement Intérieur des salaires précise que le maximum pour un personnel nouvellement recruté est l'échelon 5. Qu'est-ce qui explique ce traitement singulier ? D'autre part, pourquoi cette personne n'a-t-elle pas été rémunérée conformément au Règlement des vacations prévu par le Règlement Intérieur ?

Il s'agit d'une convention de prestation (ce genre de convention existe pour tous les prestataires et notamment les intervenants extérieurs dans le cadre des actions pédagogiques) dont le tarif est négocié avec le prestataire.

Il n'y a pas de lien avec le règlement des salaires et les grilles salariales qui ne concernent que les employés du lycée sous contrat de travail.

Aucun traitement singulier donc.

En outre, dans le cadre de la MRFC et suite à l'auto-diagnostic effectué par la DAF, un audit sera diligenté prochainement.

10/ Quel est l'impact sur la masse salariale de la réorganisation des procédures et des règlements (notamment avec la mise en place d'Eduka présenté lors du dernier CA) sur les services comptabilité-RH et scolarité ?

Aucun impact direct sur la masse salariale si ce n'est la diminution des heures supplémentaires.

Les processus et outils permettent avant tout de sécuriser les procédures (maîtrise des risques financiers et comptables) et de permettre aux équipes de travailler dans de meilleures conditions avec des outils performants.

Eduka a permis de simplifier la gestion des services administratifs (scolarité, périscolaire notamment) et le gain de temps peut s'avérer important (2 semaines pour l'enquête primaire, plusieurs heures par jour pour le périscolaire).

11/ Quelle charte des voyages s'applique ?

Le règlement financier de l'établissement validé au CA d'octobre 2018 modifie les aspects financiers. La charte des voyages validée en 2013 en CE reste en vigueur pour les aspects pédagogiques (cf. compétences du CE).

12/ Quel serait le coût de transformation des appartements de fonction en salles de classe ? Même question pour l'aménagement des terrasses.

Pour des raisons de sécurité et de densification du site, option non retenue par le service immobilier de l'AEFE. L'étude de faisabilité et des coût n'a pas été menée.

Pour la construction, on dit que $1m^2 = 350,000-Y$

*salles pour appartement de fonction, $240m^2 * 350,000 = 84,000,000-Y$*

*salles terrasse bât. A, $120m^2 * 3530,000 = 42,000,000-Y$*

Total estimation, 126,000,000-Y

13/ Des familles ayant perdu ou endommagé des livres des fonds du Lycée se sont vus adresser par les collègues compétents un message les informant qu'ils seront facturés des 5000 yens de pénalités tels que prévus par les règlements intérieurs des BCD et CDI. Certains de ces parents ont protesté contre le montant jugé trop élevé quand eux-mêmes trouvent sur Internet des ouvrages similaires pour beaucoup moins cher. Ils ont été redirigés vers la direction qui a accédé à leurs demandes. Les collègues, qui avaient alerté sur ce montant élevé des pénalités au moment de la rédaction des RI, expriment aujourd'hui une situation de stress et une surcharge de travail. Ces collègues souhaitent que les RI soient appliqués par l'établissement qui les a lui-même rédigés et validés et que la position de l'établissement soit clarifiée afin qu'elles ne se trouvent pas en porte-à-faux vis-à-vis des parents. De plus, afin de faciliter la gestion de ces pénalités, le Conseil d'Administration pourrait-il revoir à la baisse le montant de cette pénalité ?

Le coût à la baisse pourrait être envisagé. Cependant la perte d'un livre engage le travail des documentaliste (mails, couvertures, intégration Easydoc...) et de la comptabilité (mails, facturation, commande, suivi). Aussi nous préférons favoriser les remplacement (même ISBN) effectués par les familles (moins chers même si cela donne aussi du travail aux documentalistes).

FIN DES QUESTIONS DIVERSES.

Les propositions du Conseiller consulaire seront étudiées :

- l'impact d'une évolution de la tarification boursiers pour les activités extra-scolaire, actuellement -34% / en fonction des quotités obtenues.
- la possibilité pour les universitaires prenant une année sabbatique de ne pas payer les DPI à la réinscription de leurs enfants l'année suivante.

L'ODJ étant épuisé, le Président de la séance remercie les participants et clôt le CA à 21h10.

ANNEXE 1

Présentation budget.



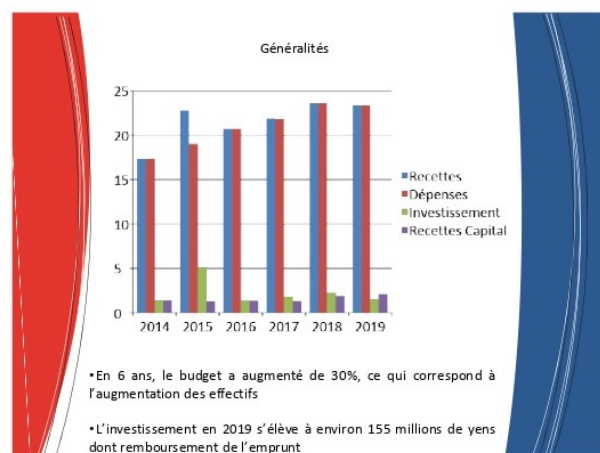
Généralités

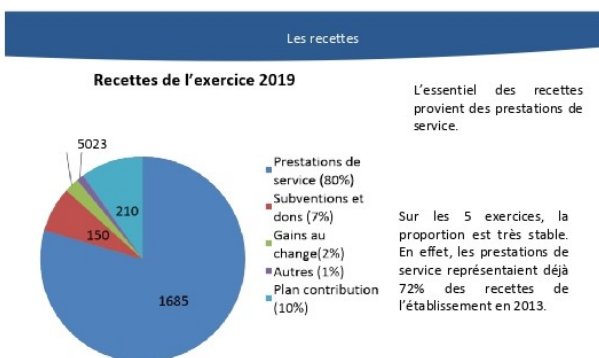
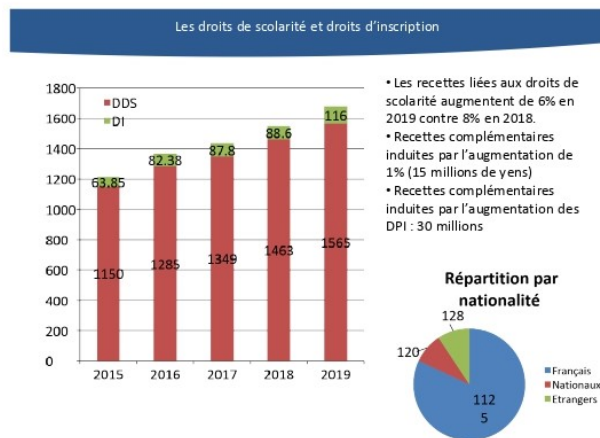
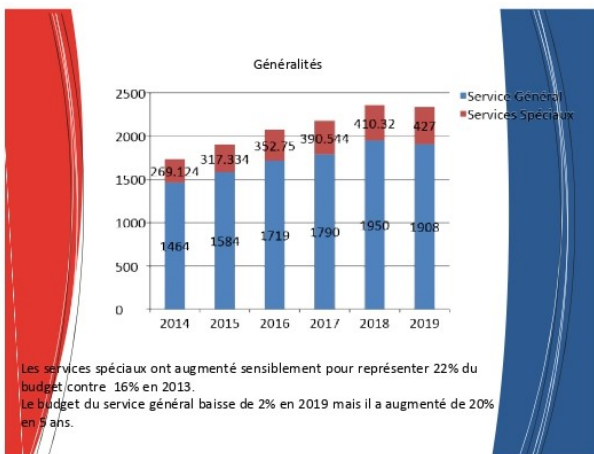
- Budget suivi en comptabilité française avec le logiciel AGE regroupant 7 budgets : migration vers la version dématérialisée en avril 2019 : simplification et sécurisation
- Retranscription du budget dans le logiciel Leyser aux normes comptables japonaises pour transmission au TMG
- Budget basé sur les grandes orientations adoptées le 18 octobre dernier et la COS de novembre
- Budget basé sur l'effectif 1 342 élèves pour la période avril-août 2019 puis 1 431 élèves pour la période septembre-mars 2020.
- Poursuite de la MRFC et nouveau plan d'actions (ODICE)
- Audit / responsabilité du CA
- Budget présenté en équilibre / pas de possibilité de prélever sur le fonds de roulement pour compenser des dépenses de fonctionnement / nécessité de maintenir trésorerie

Plan de la présentation

1. Généralités
2. Recettes du Service Général
3. Dépenses du Service Général
4. Services Spéciaux
5. Conclusion

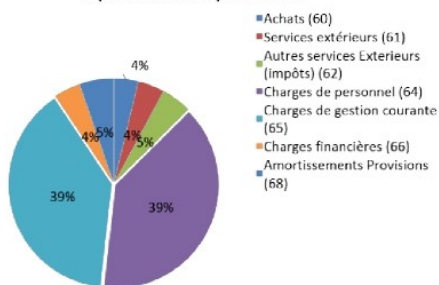






Les dépenses

Répartition des dépenses 2019

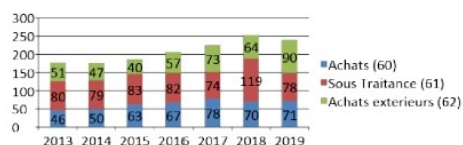


Les dépenses de fonctionnement

Quelques dépenses remarquables et points spécifiques :

- Le compte 606 : viabilisation, fournitures, manuels scolaires, dépenses d'enseignement
- Les crédits pédagogiques : prise en compte de l'augmentation des effectifs et créations de classes
- Les travaux (cabinet d'études) et la maintenance (nouveaux contrats)
- Les outils de gestion : logiciel RH, logiciel scolarité et facturation
- La TVA : + 2%
- Le tournoi TREFLE
- La FC

Les dépenses de fonctionnement

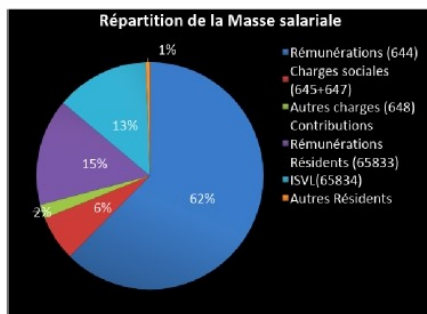


La masse salariale



La masse salariale représente un peu plus de 50% des dépenses du budget (2.6 milliards) et 67,6% des droits de scolarité de l'établissement.
Les recrutés locaux représentent eux 70,8% de la masse salariale contre 29% pour les résidents.

La masse salariale



Les autres dépenses

Les amortissements et provisions

- 100 000 000 yens d'amortissements nets de l'établissement
- 737 000 yens de provisions prévus dans le cadre d'anciens contrats

Les exonérations

- 185 430 000 yens, 70% des exonérations sont liées au plan de contribution

Les charges d'intérêt de l'emprunt

- 28 000 000 yens. Cette charge se réduit d'environ 6% par an jusqu'à 2032

La masse salariale

- L'augmentation du nombre de personnels
 - Création de 4.2 ETP (5,8 en 2017 et 9 en 2018)
- Les mesures sociales prises lors des dernières C.R.H. : bonus (enveloppe de 25 millions)
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) : 1.4%
- Un taux d'encadrement excellent
- Un taux de réussite excellent au baccalauréat (96%)

Quelques éléments sur le personnel :

- Recruté local
 - Age Moyen 42 ans
 - 6,6 ans d'ancienneté au lycée
 - 21% de nouveaux chaque année
 - 38 ETP en plus en 5 ans
- Résident
 - Age moyen 46 ans
 - 7 ans d'ancienneté au Lycée
 - 5 ETP en plus en 5 ans

Les investissements

Le remboursement de l'emprunt

- 118 050 000 yens

Le projet immobilier : 10 millions bureau d'études

Les coûts qui ne figurent pas au budget

• La participation de l'AEFE (salaires + bourses + subventions) :

3.2 millions d'euros en net (400 millions de yens), soit 2 454 € par élève (300 000 yens)

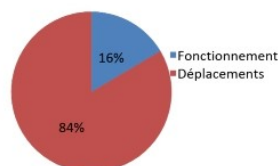
• La location des espaces appartenant à l'Etat :

Loyer actuel 150 € = loyer théorique 70 millions de yens
Si ces charges étaient imputées à l'établissement, cela représenterait une dépense de 50 000 yens par élève

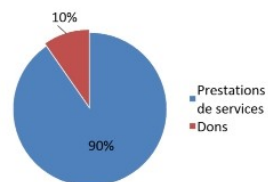
TOTAL : environ 30% d'augmentation des DS si l'établissement devait financer ces coûts

Les services spéciaux/ Service Voyages Scolaires

Dépenses

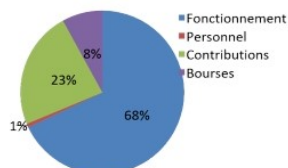


Recettes

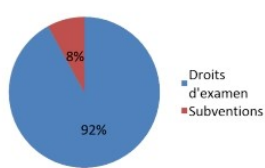


Les services spéciaux/ Service Examens

Dépenses



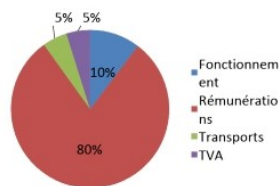
Recettes



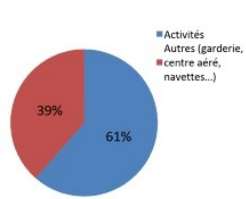
Montant réserves : 11 237 127

Les services spéciaux/ Service Périscolaire

Dépenses



Recettes



Montant réserves : 7 949 771

